

Saint Pierre du Vauvray > Pont

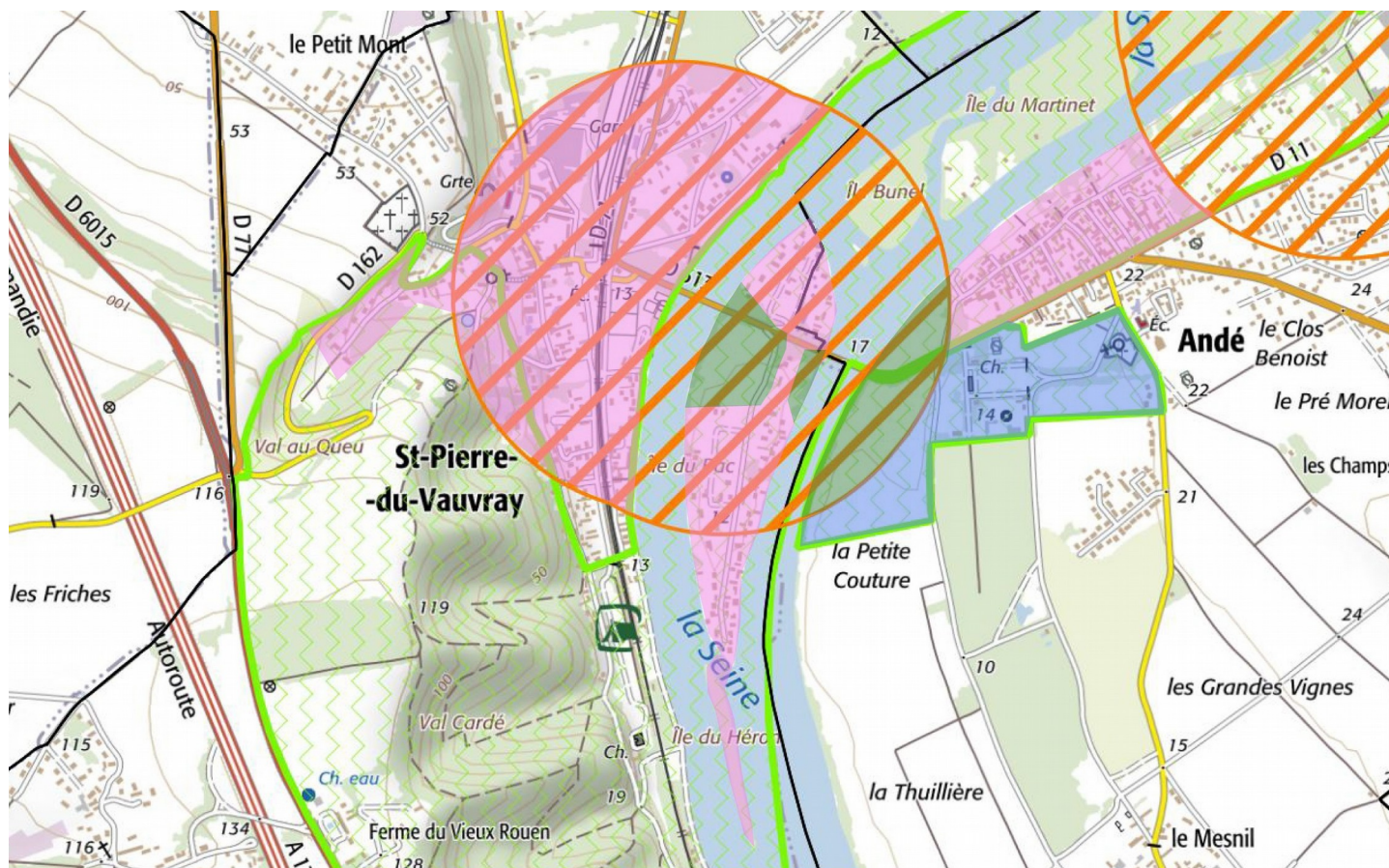
Il n'y a pas d'autre protection sur la commune.

Saint Pierre du Vauvray fait parti du site inscrit des Falaises Seine et Andelle.

Le pont sur la Seine est protégé depuis le 15 janvier 1975 en tant que monument historique inscrit.

Un premier pont avait été construit en 1860. Le 7 février 1913 la Seine est en crue. Des péniches heurtent un des arcs et le tablier du pont s'effondre. Après de nombreuses tergiversations et la guerre de 14, le projet d'un pont à une seule arche en béton armé est retenu. Il est confié à Monsieur Freyssinet en 1919. Le pont fut inauguré par le président de la République le 14 octobre 1923. En 1940, pour retarder l'avance allemande, le pont est détruit par le génie français. Ce pont, réalisé par les entreprises Limousin, était à l'époque le plus grand pont du monde du genre. Ces mêmes entreprises Limousin le reconstruisirent en 1946. Pont en béton armé à une seule arche. Celle-ci a une portée de 131m80, est formée de deux arcs de 25 mètres de flèche, qui supportent un tablier pour la circulation des véhicules. Le tirant d'air est de 6 mètres au-dessus des eaux les plus hautes.

Le pont traverse le bras le plus large de la Seine, l'autre bras étant celui d'Andé.



périmètre de protection	site naturel inscrit	Zone inconstructible sauf fortes prescriptions	Zone constructible avec prescriptions	zone de projet d'aménagement urbain	zone de champs à préserver
site naturel classé	Périmètre délimité des abords (PDA)	perspective/ axe de vue	voie / allée urbanisée à préserver	voie/ allée arborée à préserver	zone naturelle/forêt à conserver

0 250m

Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentielles générales. Toutefois, dans le secteur rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte en égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Vue du monument



Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500 m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au-dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Les abords du monument

